



RECOMMANDATIONS DU RNCREQ

Plan d'action québécois 2013-2020 sur les changements climatiques

Février 2012

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction :

Philippe Bourke, directeur général
RNCREQ

Cédric Chaperon, chargé de projet
RNCREQ

Inspiré des mémoires des conseils régionaux de l'environnement

Révision et édition :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
RNCREQ

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022

Table des matières

Présentation du RNCREQ	1
Introduction	2
Commentaires sur les enjeux et la vision	3
Les principes directeurs	4
Volet réduction	6
Réponses aux questions	10
Conclusion	15

Présentation du RNCREQ

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2010, les CRE comptent ensemble près de 2 000 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le RNCREQ : un réseau unique, un acteur influent dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêt, agriculture, etc.)

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Introduction

Récemment, lors d'un récent sondage commandé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et réalisé par Léger Marketing¹, il a été confirmé que les Québécois sont toujours largement en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Ils révèlent d'ailleurs que 80 % d'entre eux vont jusqu'à espérer que le Québec soit parmi les leaders en Amérique du Nord et dans le monde en ce domaine. Le sondage révèle également que, dans la responsabilité d'agir pour contrer les changements climatiques, le gouvernement provincial est perçu comme étant grandement responsable par 67 % des personnes interrogées.

Mais, comme l'a souligné le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) dans son mémoire, le Québec ne doit pas se limiter à « participer à l'effort planétaire de lutte contre les changements climatiques ». Il peut et doit jouer un premier rôle dans ce domaine, se positionner en leader. Pour ce faire, il devra user de son influence, de son génie, de son expertise et de ses expériences pour influencer et inspirer d'autres territoires qui pourront être amenés à intégrer encore plus les changements climatiques dans leurs politiques et leurs activités de développement.

Autant pour la stratégie que pour le plan d'action sur les changements climatiques, il faudra que la modulation en fonction des régions et des territoires transparaisse dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et mesures.

Car, pour atteindre l'objectif ambitieux de réduction des émissions de GES que s'est fixé le Gouvernement du Québec et préparer adéquatement l'adaptation aux changements climatiques, il faudra compter sur les régions et leurs potentiels pour garantir le succès de ce défi qui nous attend.

¹ Sondage RNCREQ - Léger Marketing, p.10, Janvier 2012
http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/RNCREQ_Sondage-Changeementsclimatiques_2012.pdf

Commentaires sur les enjeux et la vision

À la page 2 du document, on retrouve cet énoncé :

« De plus, les mesures menant à l'atteinte de cette cible pourraient propulser davantage le Québec dans l'économie du 21e siècle en lui permettant de réduire sa dépendance aux importations de pétrole, en créant des opportunités d'affaires, de nouvelles entreprises et des emplois "verts" et en rendant ses secteurs économiques plus efficaces et plus compétitifs. » [Nous soulignons]

Un peu plus loin, toujours à la page 2, on énumère les cinq enjeux du PACC 2013-2020, dont l'un d'eux s'énonce ainsi :

« la réduction de la part des énergies fossiles dans le bilan énergétique du Québec; »

Le RNCREQ est satisfait de voir que le Gouvernement du Québec reconnaît l'importance de la ressource qu'est le pétrole et qu'il associe la réduction de sa dépendance au succès de la stratégie de réduction des GES.

Cependant, dans le cadre d'une stratégie de réduction des émissions de GES, réduire sa dépendance **aux importations** de pétrole n'aidera pas.

En outre, le RNCREQ demande de modifier le paragraphe comme suit :

« De plus, les mesures menant à l'atteinte de cette cible pourraient propulser davantage le Québec dans l'économie du 21e siècle en lui permettant de réduire sa dépendance au pétrole, en créant des opportunités d'affaires, de nouvelles entreprises et des emplois "verts" et en rendant ses secteurs économiques plus efficaces et plus compétitifs. »

Enfin, le RNCREQ souligne l'importance d'ajouter un enjeu qui concerne l'équité interrégionale en matière de réduction des GES et d'adaptation.

Les principes directeurs

Pérennité des interventions

Au début de la page 3 du document, on décrit les principes directeurs qui guideront le choix des mesures du PACC 2013-2020. Le premier se décline ainsi :

« Pérennité des interventions et de leurs effets : outre le coût de la réduction des émissions de GES (\$/tonne) ou de l'adaptation aux changements climatiques, d'autres éléments importants doivent être pris en considération dans le choix des mesures du PACC 2013-2020. Parmi ceux-ci, notons la capacité des mesures à permettre la transformation des marchés, à soutenir les stratégies de diversification économique, de formation de la main-d'œuvre et de développement des régions, à concourir à l'amélioration de la santé publique, à réduire les risques de sinistres et à en limiter les conséquences, à protéger la biodiversité, à réduire la dépendance du Québec aux combustibles fossiles, etc. »

Il s'agit d'un élément très important pour le RNCREQ, puisque nous croyons qu'il faut prioriser les mesures de réduction de GES qui seront structurantes pour les régions et qui apporteront des bénéfices multiples. Cela dit, l'emploi du terme « pérennité » dans le titre de ce principe ne nous apparaît pas juste. On devrait plutôt parler de : cobénéfices des interventions et de leurs impacts positifs sur la région qui s'appliqueront notamment sur la santé, l'économie, les opportunités d'affaires, et contribueront à améliorer la qualité de vie des Québécois.

Cohérence et complémentarité

Le principe directeur qui concerne la cohérence et la complémentarité des interventions gouvernementales est aussi très important.

« Cohérence et complémentarité des interventions gouvernementales : le PACC 2013-2020 doit présenter un ensemble de mesures qui sera à la fois cohérent avec les orientations gouvernementales et complémentaires aux autres interventions gouvernementales. » [Nous soulignons]

Le RNCREQ estime que cela risque d'aller de soi étant donné que le PACC est élaboré dans le cadre d'une approche qui implique la participation de tous les ministères du gouvernement. Ce qui est encore plus important en termes de cohérence, c'est de s'assurer que les futures interventions gouvernementales des ministères et organismes soient cohérentes avec les mesures du PACC 2013-2020 suite à son adoption.

Par exemple, une incohérence qui existe en ce moment est la dominante des investissements dédiés à la construction et à l'entretien des routes et autoroutes par

rapport aux investissements en transports collectifs. Il est évident que les décisions prises aujourd'hui en matière de transports n'aideront pas à court et long terme à réduire les émissions de GES du secteur et plus largement du Québec.

Le RNCREQ recommande l'ajout d'un principe directeur :

« *Modulation des interventions en fonction des particularités régionales* » : considérant les forts particularismes des régions et territoires du Québec, le PACC 2013-2020 doit favoriser la modulation dans les programmes et actions qui seront élaborés et mis en œuvre dans le cadre du plan.

Vision d'avenir

Dans l'énoncé de vision que l'on retrouve en page 3 du document, on avance que l'on souhaite que le PACC 2013-2020 aura permis à terme :

« de réduire la vulnérabilité de la population et des entreprises québécoises aux fluctuations importantes des prix des énergies fossiles; » [Nous soulignons]

Conformément à ce qui a été véhiculé dans le cadre de la démarche des Rendez-vous de l'énergie, qui a été validé par un comité scientifique et qui est appuyé par de nombreuses organisations partenaires, dont les quelque 150 signataires de la déclaration d'engagement du Forum québécois sur l'énergie, le RNCREQ estime que cela dépasse la notion de simple fluctuation des prix au sens de leur caractère instable ou imprévisible. Cela pour trois constats :

1. Le Québec est dépendant du pétrole

Au Québec, la part du pétrole représente 38 % de la consommation énergétique en 2007, soit presque autant que la consommation d'électricité. La demande de produits pétroliers se concentre principalement dans le secteur des transports avec plus de 70 % de la consommation totale. Malgré le fait que cette source d'énergie soit très importante pour l'économie du Québec, notre province n'en produit pas et nous devons nous approvisionner entièrement sur les marchés extérieurs pour combler nos besoins. Or, ces marchés sont sous forte pression, les pays étant en concurrence pour l'accès à une ressource qui se raréfie et dont le coût d'extraction est à la hausse.

2. Le pétrole est une ressource qui est en train de s'épuiser

Le rythme des nouvelles découvertes de champs pétroliers a grandement ralenti, au point que la consommation annuelle a dépassé la capacité des sources de pétrole conventionnel découvertes depuis le milieu des années 1980. L'accroissement de la demande mondiale de pétrole s'est en effet considérablement accéléré ces dernières années, essentiellement en raison de la hausse des besoins des pays émergents : une augmentation de 45 % de 1973 à 2007, dont plus des deux tiers se sont réalisés depuis

l'an 2000. Or le pétrole devient rare et il faut se tourner vers de nouvelles sources de plus en plus difficiles à exploiter. Elles requièrent davantage d'investissement et d'énergie. D'après l'Agence internationale de l'énergie, les gisements exploitables économiquement à grande échelle par les techniques traditionnelles vont subir une chute accélérée de leur production : une réduction de 61 % en 2030 par rapport au niveau de production de 2007.

3. Le prix du pétrole augmentera inévitablement dans l'avenir

Toutes ces raisons font dire à la très grande majorité des spécialistes que le prix du pétrole ne cessera de progresser. Fatih Birol, économiste en chef de l'AIE, reconnaît même que « l'ère du pétrole bon marché est révolue ». Et cette hausse des prix a d'ailleurs débuté au début des années 90 : le prix du baril de pétrole fluctuait alors entre 30 \$ et 40 \$ tandis qu'aujourd'hui, il oscille autour de 80 \$, soit le double.

Enfin, sous-jacent à cette fluctuation des prix, il y a une question d'équité entre les individus et les régions qui doit s'appliquer, un des principes directeurs de la Loi sur le développement durable.

Volet réduction

Le système PEDE

Concernant le volet réduction, on suggère au début de la page 4 qu'il faut envoyer un signal de prix aux différents acteurs économiques. C'est une excellente chose.

Dans une perspective de changement de comportement, de prévisibilité, d'acceptabilité sociale et de gestion progressive de la transition, le RNCREQ considère qu'au-delà d'un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission (PEDE), le gouvernement doit envoyer dès à présent un signal de prix sur les carburants à l'horizon 2020.

On pourrait par exemple fixer la cible à 20 cent/litres en 2020, avec une augmentation graduelle à partir de 2013. Ces sommes serviraient uniquement à financer les alternatives (transport collectif, électrification, substitution, etc.).

Comme il se consomme au Québec environ 13 milliards de litres de carburant par an, et anticipant une diminution de 20 % en 2020 (10 milliards), on pourrait prélever ainsi environ 2 milliards de \$ pour investir au Québec. Dans la mesure où cela permettrait de réduire de 20 % l'importation de pétrole, on éviterait la fuite de 5 à 10 milliards de capitaux à l'extérieur de la province.

Mais à côté de ses mesures coercitives, il sera primordial de continuer à informer, mobiliser, soutenir et accompagner les acteurs socio-économiques régionaux dans leurs réalisations qui contribueront à participer à l'effort de lutte aux changements climatiques.

Vision d'avenir

Aux pages 4, 5 et 6, le document expose la vision d'avenir du PACC 2013-2020 pour les différents secteurs d'intervention. Certains d'entre eux méritent une attention spéciale.

À ce titre, le RNCREQ rappelle que dans une perspective régionale, tous les territoires peuvent et doivent participer aux efforts de réduction, cela bien sûr, en fonction des particularismes régionaux. Il sera donc indispensable d'intégrer des mesures de modulation aux interventions, politiques, programmes et mesures s'adressant aux régions.

« Sur le plan énergétique, le PACC 2013-2020 est complémentaire aux orientations de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Il entend ainsi contribuer à favoriser l'efficacité énergétique et accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable en substitution aux énergies fossiles dans tous les secteurs de la société, à réduire les émissions associées à la fourniture d'électricité (réseaux autonomes, sites isolés et pointes hivernales) ainsi qu'à soutenir l'essor des bioénergies lorsqu'elles constituent un gain réel en matière de lutte contre les changements climatiques. »

Le RNCREQ considère que le PACC 2013-2020 doit prioriser uniquement certains axes de la Stratégie énergétique 2006-2015 puisqu'il y a en a qui peuvent s'avérer incohérent avec la réduction des GES. En outre, le PACC 2013-2020 doit paver la voie à une future Stratégie énergétique pour le Québec.

« En aménagement du territoire et urbanisme, le PACC 2013-2020 propose un partenariat clé avec le monde municipal québécois qui vise, entre autres, à diminuer les déplacements en automobile et les distances à parcourir ainsi qu'à favoriser les transports collectifs et actifs. Cet objectif sera notamment atteint par de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, une coordination accrue des interventions gouvernementales sur le territoire, un accompagnement des collectivités ainsi qu'un soutien dans les quartiers existants et les nouveaux développements. »

Pour le RNCREQ, ces éléments ne sont pas suffisants pour entraîner un virage dans ce secteur qui sera conséquent avec les cibles de réduction. Il faut un nouveau pacte municipal incluant une réforme en profondeur de la fiscalité afin que celle-ci, plutôt que d'encourager la croissance des GES (notamment par l'étalement urbain et la perte de milieux humides), favoriser la réduction des émissions (notamment par la densification, la mixité des services de proximité, la réforme du code du bâtiment).

« Du côté des transports, le PACC 2013-2020 soutiendra la prochaine politique québécoise de mobilité durable, particulièrement l'utilisation accrue des transports collectifs, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action sur les véhicules électriques. Il entend également contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien) et de leur exploitation, soutenir l'utilisation de carburants alternatifs au pétrole et favoriser l'optimisation du transport des marchandises et des personnes, notamment par l'entremise d'une meilleure logistique et de l'intermodalité. »

Le RNCREQ estime que le Québec ne pourra pas atteindre ses objectifs de réduction de GES à l'horizon 2020 s'il ne cesse pas dès maintenant l'accroissement de l'offre de transport routier. Cette option choisie depuis des dizaines d'années n'a pas permis de réduire la congestion routière, a des effets dramatiques sur la santé publique et ne fait que repousser les problèmes à la génération suivante. Le Québec est à l'heure des choix. Il n'a pas les ressources pour soutenir le financement, le développement et l'entretien de deux réseaux de transport en parallèle (individuel et collectif). Les efforts et les investissements pour les développements doivent se porter en priorité sur le développement de l'offre de transports collectifs, la promotion du transport actif, accélération de l'usage des véhicules de transport hybrides et électriques. Cela nécessitera donc de la part du gouvernement des politiques et décisions intégrées et cohérentes en matière de transport routier et collectif.

« La mobilisation de l'ensemble de la population et de tous les acteurs de la société québécoise passe par une meilleure compréhension des enjeux liés aux changements climatiques, des moyens pour y faire face et des bénéfices que les mesures prises peuvent procurer à moyen et à long terme. Par des actions gouvernementales orchestrées, complémentaires et cohérentes, le PACC 2013-2020 souhaite ainsi instaurer dans la société québécoise des valeurs sociales et culturelles liées à la réduction des émissions de GES, et ce, de manière à ce que toute la population comprenne que la participation de tout un chacun peut avoir un impact considérable. À cet égard, la jeunesse sera notamment ciblée en vue de s'assurer de l'assimilation des enjeux relatifs aux changements climatiques. Dans ce contexte, les enseignants et formateurs seront encouragés à acquérir et transmettre des connaissances sur les changements climatiques par des activités scolaires, parascolaires et culturelles. »

Le RNCREQ veut souligner que tous les citoyens disent avoir besoin de plus d'information, de soutien et l'accompagnement. Le gouvernement a un rôle à jouer en diffusant des messages d'intérêt public, en contrôlant la publicité contradictoire (notamment automobile), et en favorisant la concertation des acteurs en régions, comme les CRE le font dans le cadre de leurs interventions et campagnes de mobilisation. L'ensemble de la

population québécoise doit être visé par cette mobilisation. Il ne faut pas uniquement viser les jeunes à l'horizon 2020, puisque cette échéance est très proche.

Aussi, le récent sondage du RNCREQ démontrait qu'à 54 %, la population favorise les mesures de sensibilisation de la population pour la réduction des émissions de GES².

Le travail d'éducation est à réaliser en continu autant auprès des citoyens que des acteurs socioéconomiques. Nous pouvons à ce titre, citer à titre d'exemple la campagne Défi Climat qui réussit depuis 5 années à mobiliser de concert les entreprises et les citoyens dans la lutte aux changements climatiques.

« Conservation de la biodiversité et bénéfices offerts par les écosystèmes : La biodiversité et les écosystèmes procurent des services écologiques essentiels à la société. Il s'agit de services d'approvisionnement (p. ex., eau et matériaux), de régulation (p. ex., contrôle des crues), de soutien (p. ex., formation des sols) et culturels (p. ex., beauté des paysages). Or, le climat est le principal déterminant de la répartition de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. Les ressources hydriques et les écosystèmes représentent un défi de gestion important dans un contexte de climat changeant. Les mesures d'adaptation entendent prioriser la conservation et la protection des ressources hydriques ainsi que l'adoption de pratiques de gestion des espèces et d'aménagement des habitats visant à préserver la résilience des écosystèmes. »

Pour le RNCREQ, la préservation des milieux humides, naturels, rives, etc. dans les secteurs urbanisés ainsi que la préservation des cours d'eau particulièrement dans les zones agricoles, doit être une priorité absolue dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'importance de la valeur économique associée aux bénéfices de la biodiversité.

Au Québec, la combustion de pétrole est responsable de 60 % des émissions totales de gaz à effet de serre, les transports étant, à eux seuls, responsables de 40 % de ces émissions.

Le lien entre la combustion du pétrole et le smog est aussi direct, surtout lors des journées humides ou très chaudes. La saturation de l'air crée des îlots de chaleur nuisibles à la flore. Et dans ces conditions, un cercle vicieux s'installe : plus la température grimpe, plus les systèmes de réfrigération brûlent du pétrole pour rafraîchir l'air. Ironiquement, la végétation pouvant absorber les émissions provenant du transport est tranquillement éliminée pour construire de nouveaux quartiers et pour développer les infrastructures de transport qui vont les desservir.

² Sondage RNCREQ - Léger Marketing, p.14, Janvier 2012
http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/RNCREQ_Sondage-Changeementsclimatiques_2012.pdf

L'étalement urbain et le développement de quartiers à faible densité se sont faits au détriment de terres arables d'excellente qualité. Il est aussi responsable de la disparition de plus de 3 500 hectares de milieux humides entre 1945 et 1975.²

Réponses aux questions

Vers quels types de mesures (incitatives, économiques, réglementaires, etc.) le Québec devrait-il se tourner en priorité pour atteindre son objectif ?

- Envisager une multiplicité de mesures, un mix intelligent, il n'y a pas de solutions miracles.
- Prioriser des mesures qui permettront aussi et surtout de lutter durablement contre les changements climatiques ; quitte à ce qu'elles soient onéreuses, le retour sur investissements seront présents à long terme (dans le développement des transports alternatifs par exemple) :

Dans le but de financer l'augmentation de l'offre et de la qualité du transport collectif, 51 % des personnes interrogées (dans le sondage récent du RNCREQ³) ont indiqué être totalement favorables à l'introduction de taxes sur les véhicules à forte consommation. Une proportion de 40 % dit être totalement favorable à ce que l'on taxe la publicité automobile, tandis que 26 % seraient totalement favorables à l'ajout de péages sur les ponts et autoroutes. L'introduction de taxes sur le stationnement (13 %), de taxes sur l'essence ainsi que l'augmentation des tarifs pour les usagers des transports collectifs (7 %) sont des mesures beaucoup moins populaires. Cela prouve bien qu'une multiplicité des types de mesures est nécessaire.

Par quels moyens le PACC 2013-2020 devrait-il contribuer à accentuer la densification de nos villes et ainsi diminuer les distances à parcourir ?

- Réformer la fiscalité municipale ;
- Mettre en place des péages autoroutiers ;
- Mettre en place des taxes sur le stationnement ;
- Définir des standards de densification élevés, de mixité des services ;
- Réformer le code du bâtiment.

Outre l'amélioration de l'efficacité énergétique des transporteurs, quels seraient les moyens que le PACC 2013-2020 devrait prendre en considération pour optimiser l'organisation du transport des marchandises ?

³ Sondage RNCREQ - Léger Marketing, p.15, Janvier 2012 :
http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/RNCREQ_Sondage-Changeementsclimatiques_2012.pdf

- Appliquer le modèle des centres de gestion des déplacements pour les marchandises ;
- Développer les réseaux ferroviaires et maritimes ;
- Promouvoir et développer l'intermodalité ;
- Taxer le transport routier pour financer l'entretien des routes ;
- Contrôler la circulation des poids lourds et autres véhicules de livraison selon la période la journée (dans certains centres et quartiers).

Quelles initiatives le gouvernement peut-il mettre en place pour mobiliser les entreprises québécoises afin qu'elles réduisent leurs émissions de GES tout en améliorant leur rentabilité économique, notamment grâce à des gains sur le plan énergétique ?

- Remplacer l'utilisation du mazout par la biomasse, considérant le fort potentiel de développement régional et de cobénéfices qui y sont attachés ;
- Financer les entreprises québécoises par des aides, subventions, programmes d'investissement, de recherches ;
- Favoriser les échanges d'expertise, de savoir-faire, des technologies québécoises ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi des gestes posés par l'ensemble des acteurs qui comportera des données sur les performances des entreprises en matière de réduction des émissions des GES.

Le PACC 2013-2020 doit-il favoriser la transition actuelle vers le gaz naturel dans les bâtiments (ex. la transition du mazout vers le gaz naturel) ou doit-il plutôt ne réserver son soutien financier qu'aux énergies renouvelables telles que l'électricité, la géothermie ou l'énergie solaire ?

- Prioriser les énergies renouvelables qui fournissent de la chaleur directe (biomasse et géothermie), considérant le fort potentiel de développement régional et de cobénéfices qui y sont attachés ;
- Modifier les pratiques par des mécanismes à court, moyen et long terme, et ce autant dans la construction que la rénovation. Pour ce faire, le gouvernement pourrait mettre en place un système incitatif de retours d'impôt en fonction des montants engagés dans les mesures qui contribueront à réduire la facture énergétique des bâtiments.

Quels moyens le gouvernement devrait-il privilégier pour accélérer l'émergence (construction et rénovation) de bâtiments verts au Québec ?

- Réformer le code du bâtiment ;
- Mettre en place des mesures réglementaires : interdire le mazout, renforcer les standards de rénovation et de construction (matériaux à utiliser (bois), isolation, chauffage, orientation des bâtiments, etc.) ;
- Encourager les municipalités à viser l'accélération de la livraison des permis lorsque les bâtiments visent l'efficacité énergétique (matériaux et énergies renouvelables).

Le gouvernement du Québec devrait-il adopter une approche de carboneutralité ou se limiter à donner des objectifs de réduction ambitieux à ses ministères et organismes ?

- Viser la carboneutralité pour faire preuve de l'exemplarité du Gouvernement en la matière. Cela est primordial pour donner plus de crédibilité et de cohérence à des politiques.

Quelles approches ou mécanismes le PACC 2013-2020 doit-il privilégier afin de s'assurer que les mesures mises de l'avant en matière de production et d'utilisation de bioénergies contribueront réellement à la lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2020 ?

- Donner la priorité à la substitution des énergies fossiles importées, ce qui apportera de nombreux cobénéfices, notamment dans la mise en valeur des potentiels des régions ;
- Ne pas prioriser uniquement le développement des bioénergies, de nombreuses autres alternatives existent ;
- Substituer les énergies fossiles dans les réseaux autonomes et isolés par de l'énergie renouvelable ;
- Miser sur le potentiel de développement des énergies renouvelables dans les régions du Québec. Lorsqu'on leur demande quels moyens privilégier pour agir, les Québécois sont totalement favorables à la production d'énergies renouvelables (62 %) ⁴ ;
- Miser sur le potentiel de développement des énergies renouvelables à l'échelle locale.

⁴ Sondage RNCREQ - Léger Marketing, p.15, Janvier 2012

http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/RNCREQ_Sondage-Changeementsclimatiques_2012.pdf

De quelle façon le gouvernement devrait-il intervenir auprès des entreprises afin de les outiller et de les soutenir de manière à ce qu'elles puissent réduire leurs vulnérabilités et accroître leur capacité à saisir les opportunités résultant des changements climatiques ?

- Rejoindre, informer, accompagner et s'adapter aux entreprises ;
- Financer les entreprises québécoises par des aides, subventions, programmes d'investissement, de recherches ;
- Favoriser les échanges d'expertise, de savoir-faire, des technologies québécoises ;
- Déléguer cette intervention à des organismes du milieu, plus proches des réalités des entreprises de leur territoire ;
- S'inspirer de formules gagnantes qui ont réussi à mobiliser les entreprises et acteurs socio-économiques du milieu en les informant des bénéfices à s'engager dans la lutte aux changements climatiques et la réduction de la dépendance au pétrole :
 - le Défi Climat (campagne dans les milieux de travail)
 - la démarche des Rendez-vous de l'énergie (Mobilisation des acteurs régionaux, mise en place de plan et stratégie où les entreprises sont parties prenantes).

Quels moyens le gouvernement et les municipalités devraient-ils mettre en place afin de diminuer la vulnérabilité de la population en cas de sinistre (ex. inondations) et en limiter les coûts matériels et immatériels ?

- Arrêter de construire en zone inondable et par conséquent ne pas rembourser les dégâts des personnes qui s'établissent en zone inondable depuis la modification de la Politique ; laisser les coûts aux assurances privées comme dans les autres provinces du Canada ;
- Protéger les milieux naturels et les milieux humides ;
- Verdir ;
- Inclure dans les plans d'urbanisme une planification en fonction de l'hydrologie et de l'écoulement naturel des eaux.

Quelles approches ou quels mécanismes les responsables de la santé publique devraient-ils privilégier pour aider les personnes les plus vulnérables aux changements climatiques ?

- Sensibiliser la population à ces enjeux ;
- Définir des mesures d'urgence ;
- Recenser les impacts des sinistres des 20 dernières années afin de déterminer les vulnérabilités ;
- Planifier les secours en fonction de ces données.

Quels moyens le PACC 2013-2020 devrait-il proposer dans le but de protéger adéquatement les écosystèmes dans un contexte de changements climatiques ?

- Diminuer les impacts et interventions anthropiques; les écosystèmes ont des moyens de défense naturels.

Quel mécanisme le PACC 2013-2020 doit-il prévoir afin de s'assurer que les régions puissent contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation à ses impacts, et qu'elles puissent bénéficier des retombées environnementales, économiques et sociales qui y sont associées ?

- Reconnaître les CRE comme agents de changements et de mobilisation dans leurs régions dans la lutte aux changements climatiques, autant auprès des ICI que des citoyens ;
- S'assurer de la bonne prise en compte des spécificités régionales pour la mise en place de mesures appropriées aux particularismes du territoire québécois et de ses régions ;
- Consulter les acteurs du milieu tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du PACC ;
- Reconnaître le rôle des acteurs socioéconomiques et des municipalités comme primordial dans le succès de la mise en œuvre du PACC2020.

Comment le PACC 2013-2020 peut-il contribuer au succès du Plan Nord, tout en respectant ses propres objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques ?

- Imposer le développement de réseaux ferroviaires et maritimes, plutôt que celui du routier outremer

Quels mécanismes le PACC 2013-2020 doit-il privilégier afin de s'assurer que les travailleurs québécois puissent contribuer à la mise en œuvre du PACC 2013-2020 et qu'ils soient fins prêts à l'introduction massive de ces nouvelles technologies vertes ?

- Former, informer, perfectionner les compétences des travailleurs

Conclusion

Le RNCREQ souhaite que le Gouvernement du Québec, qui s'est fixé des cibles ambitieuses en matière de réduction de GES, fasse que le PACC 2013-2020 se positionne comme une politique transversale à l'ensemble des ministères. Cela garantira un maximum de cohérence dans l'élaboration et l'adoption de nouvelles politiques (notamment dans les transports), qui devront être non seulement des parties prenantes du PACC 2013-2020 mais aussi et surtout des moteurs de sa mise en œuvre.

Le RNCREQ rappelle que les régions doivent être positionnées au cœur de la mise en œuvre du PACC2020. Ses programmes et ses mesures doivent être adaptés aux réalités et particularités régionales, pour en assurer la pertinence, cela dans une optique de modulation. À ce titre, les CRE seront des acteurs incontournables en région pour la diffusion des mesures et programmes du PACC, ainsi que pour agir comme courroie de transmission dans leur mise en œuvre.

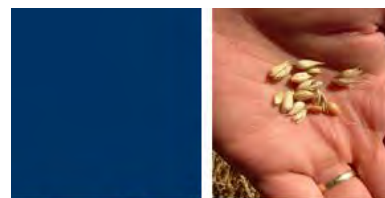
Enfin, le RNCREQ et tous les CRE croient fermement que la réduction de la dépendance au pétrole demeure un enjeu prioritaire pour le succès du PACC2020. C'est d'ailleurs un enjeu qui s'est avéré très mobilisateur dans le cadre de la démarche des Rendez-vous de l'énergie, menée par les CRE en 2010-2011.

Les Québécois ont démontré leur intérêt à voir que le Québec se positionne comme un leader dans la lutte aux changements climatiques, ce plan en sera la base.



**Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec
(RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**